

Alternative CGT et FSU : FST, Bilan 2017-2020

La Faculté des Sciences et Technologies : un bref historique

La création d'une faculté des sciences et technologies a été imposée par l'ancienne présidence de l'Université de Lille 1, en vue de la fusion de 2018. Les premiers statuts de la FST ont été élaborés en 2016 par une commission animée par la majorité présidentielle, et votés en décembre 2016 par une AG. Notre liste avait exprimé des réserves concernant ces statuts, et plus généralement contre la création de la FST, qui regroupait six UFR et trois départements dont deux en création. Il n'était pas clair pour nous si cette course vers le "toujours plus grand" contribue à l'amélioration de nos conditions de travail, et permet une administration de proximité et de plus grande qualité. Les électeurs nous ont soutenus, en accordant au printemps 2017 une majorité aux représentants des listes d'opposition "Alternative CGT et FSU" et "ASUR", et en permettant d'installer une équipe de direction issue de ces deux listes. Quatre ans plus tard, voici le moment d'un bilan de notre liste, après plus que 100 réunions (restreintes ou plénières) du conseil de la FST.

Quelle Faculté des Sciences et Technologies défendons-nous?

Nombreux sont les collègues qui craignaient que les facultés soient juste une couche de décision de plus dans une période où l'administration s'éloigne de ses administrés. La FST risquait d'être déconnectée de la réalité du terrain. Notre vision est celle d'une faculté la plus décentralisée possible avec un rôle de coordination, d'interclassement et d'harmonisation pour les différentes décisions qui ont été prises dans des départements et unités de recherche : ces derniers, de tailles plus humaines et plus proches des usagers, connaissent bien mieux le contexte local. La création d'une formation, la définition des besoins dans l'environnement de travail de nos collègues, l'impact d'une décision sur les carrières de nos collègues, etc, y sont mieux appréhendés. Cette faculté ainsi décentralisée doit être aussi attentive aux questions d'interdisciplinarité, à l'ouverture à l'international de nos formations et de notre recherche, laissant l'administration au niveau des départements et unités de recherche, au plus proche de ceux qui en ont besoin. Notre vision est de faire vivre une véritable subsidiarité dans les relations entre faculté et départements, qui reconnaît les natures et tailles différentes des unités d'enseignement et de recherche du périmètre de la FST.

Un démarrage difficile de la FST

L'organigramme de l'administration a été pensé et réalisé avant la mise en place du premier conseil de la FST et le transfert des postes des anciens UFR vers la FST ont été déjà réalisés. Par contre, aucun transfert de poste BIATSS venant de l'administration centrale n'a été détecté... Le conseil a dû s'adapter à la politique de l'Université de Lille, en rencontrant parfois une hostilité stérile de la présidence. Nous avons dû aussi subir le dysfonctionnement de l'administration centrale lors de la fusion en 2018. La marge de manœuvre du conseil a été encore d'avantage réduite par les difficultés financières de ULille, la non-crédation de postes de BIATSS et la suppression de nombreux postes d'enseignants-chercheurs depuis 2016.

Parmi les premières tâches du conseil de la FST, il fallait concevoir un fonctionnement démocratique du conseil, décider l'ensemble des procédures de décision et d'interclassement, mettre en place la subsidiarité dans les relations entre faculté et département, et repenser les liens entre recherche et enseignement par la mise en place des commissions mixtes. Notre liste a pris pleinement part dans ces discussions, et notamment dans l'écriture du règlement intérieur et la réécriture des statuts, ce qui a contribué à installer un esprit de travail constructif dans le conseil. Grâce à des réunions de travail avant chaque conseil, notre liste a pu se positionner et être force de propositions active dans les décisions politiques du conseil et de ses commissions : l'habilitation de nos formations et leur ouverture à l'international, l'avenir de nos étudiants, les contrats d'objectifs et moyens (COM) avec ULille, le recrutement, la gestion des carrières et l'avancement, la rénovation des bâtiments, le fonctionnement de l'administration, l'Etablissement Public Expérimental (EPE), etc. Une vigilance particulière a été apportée aux conditions de travail de nos collègues. Dans les paragraphes suivants nous tentons de faire un bilan de notre travail, en partant des revendications de la campagne électorale de 2017.

Notre programme de campagne 2017 : quel bilan en faisons-nous ?

- *Faire régner la démocratie. Donner un véritable rôle aux élu.e.s et limiter les commissions ad hoc, mais aussi permettre aux électeurs de saisir leurs élu.e.s. Pour cela, rendre accessibles à l'ensemble des personnels les ordres du jour, les documents préparatoires et les comptes-rendus des réunions du conseil de la FST qui devront être validés par les membres du conseil.*

L'exercice de la démocratie a été rendu possible grâce à l'espace de discussion installé dans l'esprit de la liste par le doyen et les vice-doyens, aux documents préparatoires disponibles et aux comptes-rendus des réunions du conseil de la FST, tous encore consultables aujourd'hui sur l'intranet de la FST. Les avis contradictoires ont ainsi pu être exprimés. Les élus de notre liste, majoritairement très assidus que ce soit dans les conseils ou dans les différentes commissions de la FST se sont emparés de cet espace de parole. Les Commissions ad hoc ont été supprimées et remplacées par les Commissions mixtes. Proposées par l'un des membres de notre liste, elles abordent toute question impliquant l'enseignement et la recherche. Leur fonctionnement a été précisé dans le Règlement Intérieur de la composante.

Si notre liste n'a pas directement communiqué auprès du personnel de la FST, elle a porté parfois des motions votées par son conseil et transmises au personnel (exemples : motions sur la campagne d'emplois 2019, sur les étudiants « dublinés » en mai 2018, sur le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) en octobre 2018, sur la **Loi de programmation pluriannuelle de la recherche** (LPPR) du février 2020, une motion contre la suppression des enjambements et de la compensation semestrielle (avril 2019), des déclarations de vote de notre liste par exemple sur le PIA3 NCU (mars 2018...).

• **Informier et consulter les personnels.** *Le nombre restreint d'élus dans le conseil de la FST rend impossible une représentation de l'ensemble des disciplines et des laboratoires. Il faudra mettre en place des modalités permettant de prendre l'avis des personnels pour les questions qui ne sont pas restreintes aux départements : par exemple, la convocation d'une Assemblée Générale des personnels en amont de tout projet structurant.*

Les élus de la liste n'ont pas spécifiquement été à l'origine d'assemblées générales, si ce n'est au travers de l'équipe de direction. Une AG des personnels FST a été organisée dans le cadre de la FST, (mars 2020) sur la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche et une autre concernant le rapprochement de la FST avec l'UFR Psychologie...

Le projet EPE est le premier projet structurant de la mandature, auquel les personnels U Lille ne semblent pas être associés. La liste a exprimé clairement sa position hostile à celui-ci, compte tenu de la faiblesse des statuts proposés et les risques encourus par notre université, encore en convalescence de la fusion 2018.

• **Accorder les moyens aux départements.** *Pour exercer correctement leurs missions et maintenir les services de proximité aux usagers et aux personnels, ceux-ci doivent disposer de personnels en nombre suffisant. La création de la strate politique et administrative de la FST ne doit pas s'effectuer à leur détriment.*

Rappelons préalablement que la FST ne pouvait créer de postes et que l'action du conseil de faculté en matière de moyens et de postes se réduit donc de fait à tenter de gérer au mieux la pénurie, en raison de l'austérité imposée par l'Etat aux universités, qui s'est répercutée sur la FST par l'entremise de la politique de gels d'emplois décidée au niveau de la direction de l'université et approuvée par le CA.

Notre action s'est ancrée dans le souci de respecter la subsidiarité dans la relation FST/Département. Une politique de concertation avec les départements a été mise en place avec le souci de la prise en compte des contraintes/atouts spécifiques de chacun d'eux lors de la répartition des crédits, avec la mise en place d'un budget de pilotage discuté et validé en conseil de FST.

Notre soutien à la politique de la FST s'est également manifesté pour la gestion des mouvements des personnels BIATSS liées à la fusion U Lille pour compenser une externalisation des services (reprographie, examens...), ré-ouvrir des postes de secrétariats et tenter de pallier aux situations critiques sources de stress au travail. Hors des périmètres du conseil, le doyen et les vices-doyens ont mis en place un pool de soutien des départements en difficulté, du fait des charges lourdes pesant sur certains secrétariats pédagogiques.

En matière de postes d'enseignants-chercheurs, les laboratoires de recherche et les départements ont pu exprimer leurs besoins et priorités en termes d'enseignement et de la recherche à travers du classement des commissions mixtes. Le conseil a été attentif aux différents arguments avancés, en respectant toujours ces classements. L'interclassement se faisait en toute transparence après une large discussion, en tenant compte de la spécificité d'une unité de recherche comme par exemple un nombre important de départs, mais aussi de la pression au niveau enseignement dans certains départements. Un effet mémoire d'une année sur l'autre a permis d'équilibrer les choix parfois difficiles du conseil de la FST.

Soulignons que les demandes de postes EC comme toutes les demandes annuelles au niveau du COM ont été votés par le conseil de la FST à une très large majorité, et d'ailleurs aussi les votes contre le retour de l'Université, jugé globalement non satisfaisant.

• ***Garantir le droit à la recherche pour tous. La recherche est avant tout collective. Réduire les charges d'enseignement en maîtrisant l'offre de formation. Mener une politique incitative de campagne de CRCT. Refuser le suivi de carrière systématique et la modulation de service des enseignant.e.s - chercheur.e.s.***

Notre liste s'est efforcée, lors des sessions, de limiter les heures complémentaires, qui amputent le temps alloué à la recherche.

Une attention particulière a été portée aux critères d'interclassement des demandes de CRCT, en respectant généralement le classement des commissions mixtes, mais en privilégiant en particulier des démarches de reprise de recherche après congé de maternité. Par ailleurs, notre liste portait un regard critique sur les demandes de décharges de service financées par des contrats de recherche ou par l'I-Site.

• ***Rendre publiques les modalités d'attribution des services d'enseignement. Les attributions ne doivent pas être le fruit de féodalités d'usage. La publication des services prévisionnels et des services faits est requise pour en assurer la transparence.***

Une attention particulière a aussi concerné le respect de la limitation des heures complémentaires et du service fait au regard du service dû.

Par ailleurs, les traditions d'attribution de service sont très différents selon les départements: les mathématiques sont certainement précurseurs avec une règle de 3 ans pour être prioritaire dans l'attribution du service, et avec l'accès à l'ensemble des collègues à une base de données permettant de voir les services des collègues et de faire un choix judicieux. Ce système n'a pas pu être généralisé à l'ensemble des E/EC de la FST. Cependant, une première étape d'harmonisation et de transparence a été entreprise par la mise en place récente (Novembre 2020) des commissions de service dans tous les départements (référént nommé, demande de ULille). Nous avons soutenu cette démarche de transparence.

On pourrait trouver un avantage, à terme, à une mise en œuvre complète de la rotation des enseignements tous les trois. En effet, les demandes de CRCT, moyennant une volonté politique favorable, pourraient être facilitées car ayant moins de conséquences perturbatrices sur les enseignements des formations. Cela demande bien sûr une évolution des profils de recrutement et un questionnement sur nos unités d'enseignements sur le long terme.

• ***Établir un référentiel intégrant toutes les responsabilités et tâches effectuées par l'ensemble des personnels de la FST.***

Un tel référentiel a été proposé par l'université, complété et voté au conseil de la FST, en adaptant parfois des décharges par des ressources propres de la FST (et du département, motivations argumentées en conseil). Par ailleurs, pour toutes les missions de

coordinateurs ou référents, une fiche de mission a été rédigée. Nous avons accompagné cette étape importante pour assurer une prise en compte minimale de tâches de direction de formation et d'autres plus administratives (handicap, relations internationales, ...).

• **Attribuer les responsabilités pédagogiques et administratives avec des exigences de transparence et de rotation.** *Celles-ci doivent faire l'objet de renouvellements réguliers par des appels à candidature publics. Il en va de la durabilité des formations, du renouvellement des pratiques pédagogiques comme du partage nécessaire de tâches administratives (qui ne sont pas le cœur des obligations statutaires des collègues qui les assurent).*

Dans la révision du règlement intérieur de la FST, la durée des mandats de responsable de formation et de directeur des études a été limitée à cinq ans. Notre liste a réussi à faire mettre en place la règle qu'un appel public à candidature soit organisé, au plus tard un an avant la fin d'un contrat quinquennal.

• **Gérer localement les carrières des enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.e.s.** *C'est au plus près de l'exercice de nos missions que l'on peut juger des investissements en termes d'enseignement et de recherche d'un.e collègue. Le conseil de la FST doit se baser prioritairement sur les avis des commissions et conseils de département et assurer une harmonisation quand elle est nécessaire.*

Conformément à notre souhait du respect de la subsidiarité, notre liste a veillé à ce que l'interclassement des candidats respecte l'avis des commissions mixtes émis au niveau des départements conjointement avec les laboratoires.

• **Assumer nos responsabilités en matière d'hygiène et sécurité.** *Il faut donner la priorité aux travaux de mise en sécurité des bâtiments et en appeler autant que nécessaire à la responsabilité de l'employeur, à savoir les directions d'établissement.*

La liste a soutenu tout le long de la mandature les décisions du conseil sur ces différents points ayant trait au soutien et à l'animation des politiques de prévention des risques professionnels.

Le conseil de la FST a réformé le service de distribution et recueil des produits chimiques du site Cité Scientifique en coordination avec la direction de prévention des risques de l'Université, dégagé des fonds et moyens humains pour conduire des opérations ponctuelles sur les bâtiments en application d'un plan d'action pluriannuel de la FST, mais aussi régulièrement alerté sur l'état dégradé du patrimoine et rappelé autant que nécessaire ULille à ses responsabilités d'employeur.

Bien entendu, en partant des revendications, un bilan ne peut pas être complet. Au lieu de tenter de présenter une énumération détaillée, mentionnons juste trois points qui nous paraissent particulièrement importants.

- A chaque COM, la direction de la FST a dû dresser un **constat alarmant sur l'état de nos bâtiments d'enseignement et de recherche**. En commission patrimoine, notre liste a contribué de constater et classer ces nombreux problèmes. Bien entendu, la rénovation des bâtiments est du ressort de ULille. Notre liste et d'autres ont défendu les services de proximité à la FST pour effectuer les petits travaux, un service fragilisé par des nombreux départs à la retraite et la suppression de postes.
- Nombreux sont les collègues qui ont été frustrés par le **déroulement de la campagne d'habilitation 2020-25 de nos formations**. En plusieurs sessions en 2018, la commission de formation, puis le conseil de la FST, ont examiné en détail la liste de formations proposées par nos départements. Notre liste a activement pris part aux débats parfois passionnants, tâche pas facile et demandant beaucoup de préparation car nous n'étions pas toujours experts du domaine. Néanmoins, le conseil et les responsables de maquettes ont été unanimes à récuser les règles trop strictes venant de l'ULille, comme le système 3-6-9 pour le nombre de crédits, l'imposition accrue des unités non disciplinaires, parfois d'utilité douteuse, ou encore la baisse du nombre d'heures d'enseignement associés à un crédit ECTS. Notre liste a soutenu plusieurs motions dans ce contexte. Nous avons, par exemple, revendiqué la place et le poids du disciplinaire dans toutes nos formations pour préserver leur valeur sur le marché du travail. Nous avons aussi protesté contre les suppressions de l'enjambement et de la compensation. Notre liste regrette beaucoup que la VP Formations n'ait pas été sensible à ces arguments, en préférant une stratégie de rencontres par formations, où un cadrage clair est remplacé par des simples promesses. Cette méthode de concertation, certes au cas par cas, a conduit finalement à présenter un projet de nos formations de la FST à la CFVU, sous la forme d'un tableur, ce qui témoignait à la fois de défaut de gestion concrète à court terme et défaut de mise en perspective des missions d'enseignement de l'Université à long terme.
- Au cours de la campagne d'habilitation, en octobre 2019, il fallait aussi décider de **l'avenir du "Cursus Master en Ingénierie" (CMI)**, une filière très sélective donnant lieu à une formation à l'ingénierie, et à un label dans le cadre de certains de nos formations. On peut s'interroger sur la pertinence de créer des filières sélectives à l'université. ULille ne souhaitait pas prendre en charge le coût élevé associé à cette formation, une somme annuelle de 85 k€. Le modèle économique proposé pour la période 2020-25 était basé sur une forte hausse des frais d'inscription pour les étudiants CMI, ainsi que sur un engagement financier important de la FST et des cinq départements concernés. En jugeant ce nouveau modèle financier trop risqué, le conseil de la FST a majoritairement voté contre la poursuite du CMI.

Les élus de la Alternative CGT et FSU :

Beckermann Bernhard (A), Germain Emmanuelle (B), Lacroix Jean-Marie (A), Marsalle Laurence (B, Vice-Doyenne), Nebut Mirabelle (B), Robbe Odile (B, Vice-doyenne), Supiot Philippe (A), Eric Wegrzynowski (B)